

ARRÊTÉ DU MAIRE N°T153-2025

**Portant réglementation temporaire de circulation et d'occupation du domaine public,
10 rue Joseph COMEAU - RD30, en agglomération**

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande de la société FAYOLLE élagage en date du 07 octobre 2025, d'un arrêté de circulation et de stationnement pour des travaux d'élagage au 10 rue Joseph COMEAU RD30,

Vu l'avis favorable du Service Voirie Sud du Département du Rhône en date du 13/10/2025,

Vu l'état des lieux,

Considérant que pendant la durée des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation de manière à prévenir tout risque d'accident,

ARRETE

ARTICLE 1 : La société FAYOLLE élagage est autorisée à occuper le domaine public sur le trottoir et une partie de la chaussée de la RD30 au niveau du 10 rue Joseph COMEAU afin d'effectuer des travaux d'élagage d'arbres, d'évacuation de bois et de déchets verts.
La circulation sera alternée et un feu tricolore sera mis en place.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable le vendredi 24 octobre 2025 de 09h à 16h.

Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

ARTICLE 3 : La société FAYOLLE élagage est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords de la zone mise à disposition.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, la société FAYOLLE élagage, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à la société FAYOLLE élagage.

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 09 octobre 2025

le Maire,
Arnaud SAVOIE

Affiché le : 13/10/25

